

Élections à la Commission Administrative Nationale du 4 au 26 MAI 2009

ORGANISEZ LE VOTE DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT

Les positions du SNES, ses orientations sont déterminées par les syndiqués du SNES.

Tous les syndiqués ont à se prononcer sur le renouvellement de la CA Nationale, qui compte 75 titulaires et 75 suppléant-e-s, incluant les secrétaires de catégories élu-e-s lors du même scrutin. Les syndiqué-e-s doivent donc émettre deux votes :

↳ **un vote d'orientation pour l'une des quatre listes présentées**

↳ **un vote de catégorie**

Vous trouverez ci-joints

- un bulletin de vote à photocopier ;
- une liste d'émargement portant les noms de tou-te-s les syndiqué-e-s à jour de leur cotisation à la date du 28 avril 2009. Attention, seul-e-s les syndiqué-e-s à jour de leur cotisation 2008-2009 à la date d'ouverture du scrutin (4 mai 2009) peuvent voter (article 10 du règlement électoral). Si certain-e-s syndiqué-e-s effectivement à jour de leur cotisation à cette date, ne figurent pas sur la liste ci-jointe, NE LES RAJOUTEZ PAS SUR LA LISTE, mais joignez leur vote non dépouillé au PV de dépouillement (vote sous double enveloppe : une enveloppe anonyme, puis une enveloppe avec les nom, prénom ET SIGNATURE) ;
- un procès-verbal de dépouillement.

Renvoyez dans l'enveloppe T ci-jointe au plus tard le 8 juin 2009 pour qu'elle arrive au plus tard le vendredi 12 juin 2009 à la section académique :

- le procès verbal signé par deux camarades au moins
- la liste d'émargement
- les éventuels vote par correspondance non dépouillés dans l'établissement